



SEANCE DU 11 AVRIL 2022

DEPARTEMENT

Des Landes

----

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 11 du mois d'avril 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 5 avril 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 5

Votants : 27

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Marie-Christine GRAZIANI, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Coline COUREAU, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Bernadette MAYLIE, Sylvie CAILLAUX.

Date d'affichage :

5 avril 2022

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Jérémie ELAN, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT, Rémy MULLER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Monsieur Alain BUISSON, Madame Adeline MOINDROT, Madame Maud RIBÉRA, Madame Quitterie HILDELBERT, Madame Léa GRANGER.

Absents : Ø

Pouvoirs :

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Monsieur Rémy MULLER

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI

Monsieur Alain BUISSON a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Franck LAMBERT

**OBJET : Subvention attribuée à la Ligue de Surf Nouvelle Aquitaine.**

Il est précisé à l'assemblée délibérante que la Ligue de Surf Nouvelle Aquitaine a sollicité la commune de Seignosse à l'automne 2020, pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation des championnats Nouvelle-Aquitaine 2021 Espoirs et Seniors.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de la pratique sportive, et notamment des sports de glisse, un accord oral sur l'attribution d'une subvention municipale à hauteur de 1 500 € est intervenu lors de la présentation de ce projet.

Cette compétition s'est bien tenue du 21 au 29 août 2021, et a permis de regrouper toutes les catégories SENIORS et ESPOIRS et disciplines (surf, parasurf, bodyboard, longboard, stand up paddle, knee board, drop knee).



**COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération : 14-20220307 /P2 sur 2**

Suite à la tenue de cette manifestation, l'attribution de la subvention à hauteur de 1 500 € n'a pas donné lieu à délibération en conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de régulariser sur l'exercice budgétaire 2022, et de verser une subvention de 1 500 € à la Ligue de Surf Nouvelle Aquitaine au titre des championnats Nouvelle-Aquitaine 2021 Espoirs et Seniors organisés sur la commune de Seignosse du 21 au 29 août 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de :

Article 1 : **ACCORDER** une subvention de 1 500 € à la Ligue de Surf suite à l'organisation des championnats Nouvelle-Aquitaine 2021 Espoirs et Seniors.

Article 2 : **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 au chapitre et article correspondant.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre PECASTINGS**